



Code Postal : 46500

PROCES VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 11 AVRIL 2025

L'an deux mil vingt-cinq et le onze avril à 17 h 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur DUBARRY Éric, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15

Présents : 11

Sont présents : M. DUBARRY Éric, M. GUGLIELMETTI Michel, M. BAYNAT Régis, Mme CROS Corinne, M. DAVID Éric, M. DELPON Cyril, Mme DELSAHUT Marie-France, Mme SIBOUT Émily, Mme WOLFF Nathalie, M. DESPEYROUX Rémi, M. BRUNET Nicolas ;

Absents excusés : M. PRADAYROL Patrick, Mme SOUILLÉ Sylvie, Mme PRIEUR Sylvie pouvoir M. DUBARRY Éric, Mme FLORET Virginie.

Date de la convocation : le 04/04/2025

Secrétaire de séance : Nicolas BRUNET

En préambule du Conseil Municipal, Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur Dominique SICHI, président du comité de Figeac de l'association « Les amis de la Gendarmerie » venu présenter l'association. L'association a pour vocation principale de mieux faire connaître la gendarmerie, la faire apprécier et la soutenir. Son objectif est de promouvoir les valeurs de la gendarmerie nationale, de consolider les liens avec la gendarmerie, d'entretenir un réseau social et de soutenir les unités locales. M. SICHI sollicite l'adhésion de la commune afin de concrétiser ses liens existants déjà entre les élus et la gendarmerie.

Monsieur le Maire remercie M. SICHI de sa venue. La demande de subvention sera traitée au moment du vote des subventions.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le procès-verbal de la réunion précédente.

Vote du Compte Financier Unique - Commune.

Monsieur Michel GUGLIELMETTI soumet au Conseil Municipal le CFU 2024 du budget communal qui fait ressortir les résultats suivants :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES / EXCEDENT	DEPENSES / DEFICIT	RECETTES
Reports 2024		75 370.05 €	12 444.48 €	
Résultats de l'exercice	278 009.79 €	397 889.37 €	263 437.60 €	224 305.45 €
Total	278 009.79 €	473 259.42 €	275 882.80 €	224 305.45 €
Résultats de clôture		195 249.63 €	51 576.63 €	

Restes à réaliser / dépenses	62 098.00 €
Restes à réaliser / recettes	41 363.00 €
Solde des restes à réaliser	- 20 735.00 €
Besoin de financement	51 576.63 € + 20 735.00 €
	72 311.63 €

Après s'être fait présenter le budget et les décisions modificatives de l'exercice considéré, Monsieur le Maire ayant quitté la salle au moment du vote, le Conseil Municipal délibère sur le CFU de l'exercice 2024 du budget communal et à l'unanimité :

- Donne acte de la présentation faite du CFU lequel peut se résumer comme indiqué ci-dessus.
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.
- Arrête et approuve les résultats définitifs du CFU 2024 du budget communal, tels que résumés ci-dessus.

Votants : 11 - Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

Affectation du résultat 2024 - Commune.

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES / EXCEDENT	DEPENSES / DEFICIT	RECETTES
Reports 2024		75 370.05 €	12 444.48 €	
Résultats de l'exercice	278 009.79 €	397 889.37 €	263 437.60 €	224 305.45 €
Total	278 009.79 €	473 259.42 €	275 882.80 €	224 305.45 €
Résultats de clôture		195 249.63 €	51 576.63 €	

Restes à réaliser / dépenses	62 098.00 €
Restes à réaliser /recettes	41 363.00 €
Solde des restes à réaliser	- 20 735.00 €
Besoin de financement	51 576.63 € + 20 735.00 €
	72 311.63 €

AFFECTATION DE RESULTAT	
INVESTISSEMENT (1068)	
Couverture du déficit d'investissement	72 311.63 €
FONCTIONNEMENT (002) 195 249.63 € - 72 311.63 €	
Report en fonctionnement	122 938.00 €

Considérant le résultat excédentaire de la section de fonctionnement, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés décide :

- D'affecter la somme de **72 311.63€** au compte 1068 (investissement) : excédent de fonctionnement capitalisé.
- D'affecter la somme de **122 938.00€** au compte 002 (fonctionnement) : excédent de fonctionnement reporté.

Votants : 12 - Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

Vote des taux de la fiscalité directe locale pour 2025.

Monsieur le Maire précise que la fixation des taux d'imposition pour l'année 2025 vise à assurer une stabilité fiscale tout en permettant d'ajuster les recettes de la collectivité en fonction des besoins et des priorités budgétaires. Au regard des informations communiquées, après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter les taux d'imposition et de les fixer pour l'année 2025 comme suit :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB) : 38.41 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 156.29 %
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) : 11.49 %

Monsieur le Maire est autorisé à signer tous les documents nécessaires à cet effet.

Votants : 12 - Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

Vote des subventions pour 2025.

Monsieur le Maire propose de voter le montant des subventions allouées aux associations.

Ne participent pas au vote les conseillers membres d'une association mentionnée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'allouer les subventions suivantes :

- AFM Téléthon	150.00 €
- AMA Boissor	70.00 €
- AMA Rocamadour	70.00 €
- APCNCI Issendolus	75.00 €
- Association pour la patrimoine d'Issendolus	550.00 €
- Club du temps libre	150.00 €
- Club Saint-Hubert Société de chasse	150.00 €
- Issendolus Animations	450.00 €
- ONACVG	40.00 €
- Recycl'éco Gramat	150.00 €
- Restos du cœur	250.00 €
- Élan Marivalois	230.00 €
- Les amis de la Gendarmerie	100.00 €

Votants : 12 - Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

Vote du budget communal 2025.

Monsieur le Maire soumet aux membres du Conseil Municipal le projet de budget 2025 équilibré comme suit :

Section de fonctionnement : Dépenses et recettes : **500 113.70 €**

Section d'investissement : Dépenses et recettes : **358 515.99 €**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de voter le Budget Primitif de la Commune 2025 tel que présenté.

Votants : 12 - Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

Vote du Compte Financier Unique - Photovoltaïque.

Monsieur Michel GUGLIELMETTI soumet au Conseil Municipal le CFU 2024 du budget photovoltaïque qui fait ressortir les résultats suivants :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES / EXCEDENT	DEPENSES / DEFICIT	RECETTES
Reports 2024		6 431.45 €	1 349.28 €	
Résultats de l'exercice	2 126.20 €	3 012.24 €	2 674.39 €	2 630.97 €
Total	2 126.20 €	9 443.69 €	4 023.67 €	2 630.97 €
Résultats de clôture		7 317.49 €	1 392.70 €	

Besoin de financement	1 392.70 €
Restes à réaliser 2024	0,00 €
Besoin total de financement	1 392.70 €

Après s'être fait présenter le budget et les décisions modificatives de l'exercice considéré, Monsieur le Maire ayant quitté la salle au moment du vote, le Conseil Municipal délibère sur le CFU de l'exercice 2024 du budget photovoltaïque et à l'unanimité :

- Donne acte de la présentation faite du CFU lequel peut se résumer comme indiqué ci-dessus.
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.
- Arrête et approuve les résultats définitifs du CFU 2024 du budget communal, tels que résumés ci-dessus.

Votants : 11 - Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

Affectation du résultat 2024 - Photovoltaïque.

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES / EXCEDENT	DEPENSES / DEFICIT	RECETTES
Reports 2024		6 431.45 €	1 349.28 €	
Résultats de l'exercice	2 126.20 €	3 012.24 €	2 674.39 €	2 630.97 €
Total	2 126.20 €	9 443.69 €	4 023.67 €	2 630.97 €
Résultats de clôture		7 317.49 €	1 392.70 €	

Besoin de financement	1 392.70 €
Restes à réaliser 2024	0,00 €
Besoin total de financement	1 392.70 €

AFFECTATION DE RÉSULTAT	
INVESTISSEMENT (1068)	1 392.70 €
FONCTIONNEMENT (002) 7 317.49 € - 1 392.70 €	5 924.79 €

Considérant le résultat excédentaire de la section de fonctionnement, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés décide :

- D'affecter la somme de **1 392.70 €** au compte 1068 (investissement) : excédent de fonctionnement capitalisé.
- D'affecter la somme de **5 924.79 €** au compte 002 (fonctionnement) : excédent de fonctionnement reporté.

Votants : 12 - Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

Vote du budget photovoltaïque 2025.

Monsieur le Maire soumet aux membres du Conseil Municipal le projet de budget 2025 équilibré comme suit :

Section de fonctionnement : Dépenses et recettes : **8 524.79 €**

Section d'investissement : Dépenses et recettes : **6 112.70 €**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de voter le Budget Primitif Photovoltaïque 2025 tel que présenté.

Votants : 12 - Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

Tarifs des concessions funéraires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de fixer comme suit le tarifs des concessions funéraires :

- Concession perpétuelle de 4 m² : 65.00 €
- Concession perpétuelle de 6 m² : 85.00 €

Votants : 12 - Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

Création d'un emploi non permanent pour accroissement saisonnier d'activité.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que conformément à l'article L. 313-1 du Code Général de la Fonction Publique portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant qu'en raison de l'accroissement des tâches d'entretien des espaces verts en période estivale, il y a lieu de créer un emploi non permanent pour un accroissement saisonnier d'activité d'adjoint technique à temps incomplet à raison de 21 heures hebdomadaires dans les conditions prévues à l'article L. 332-23 2° du code général de la fonction publique (à savoir : contrat d'une durée maximale de 6 mois compte-tenu des renouvellements pendant une même période de 12 mois consécutifs).

Après délibération, le Conseil Municipal, décide de créer un emploi non permanent d'adjoint technique pour un accroissement saisonnier d'activité à temps non complet à raison de 21 heures hebdomadaires.

La rémunération est fixée sur la base de la grille indiciaire relevant du grade d'adjoint technique territorial, échelon 1, IB 367, IM 366.

Les dispositions de la présente délibération prendront effet au 1^{er} mai 2025.

Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget.

Votants : 12 - Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

QUESTIONS DIVERSES :

- Cinéma de plein air – CinéToile sous les étoiles : La commune s'est portée candidate pour l'accueil d'une projection cinéma de plein air estivale organisée par les services culturels du Grand-Figeac. Le Conseil Municipal propose aux services du Grand-Figeac deux dates, le 19 août ou le 20 août et les films « La fiancée du poète » ou « The fall guy ».

L'ordre du jour étant épuisé. La séance est levée à 19 h 30.

Le Maire

Éric DUBARRY



Le secrétaire de séance

Nicolas BRUNET